

# La Chausseria.

## ***RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013***

\*\*\*

***Attestation du Rapport financier annuel 2013***

***Comptes sociaux***

***Annexe des comptes***

***Tableau des résultats financiers***

***Tableau de flux de trésorerie***

***Rapport de gestion***

***Rapports du Commissaire aux Comptes***

**LA CHAUSSERIA**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS**  
**R.C.S. PARIS B 660 800 798**

\*\*\*\*\*

**ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**  
**Janie PHILIP**



1

## BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2

Adresse de l'entreprise 68 RUE DE PASSY 75016 PARIS

Durée de l'exercice précédent \* 1 2

Numéro SIRET\* 6 6 0 8 0 0 7 9 8 0 0 8 7 9

Néant  \*

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 3	N - 1 3 1 1 2 2 0 1 2
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB				
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF				
Fonds commercial (1)	AH	3 719 581		3 719 581	3 719 581
Autres immobilisations incorporelles	AJ	60 000		46 662	13 338
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				20 004
Terrains	AN				
Constructions	AP				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
Autres immobilisations corporelles	AT	399 087		304 464	94 623
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU	102 000			102 000
Créances rattachées à des participations	BB	460 523			460 523
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières *	BH	89 296			89 152
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	4 830 487		351 126	4 479 361
ACTIF IMMOBILISÉ*					3 942 282
IMMobilisations incorporelles					
IMMobilisations corporelles					
IMMobilisations financières (2)					
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS*					
ACTIF CIRCUANTS					
DIVERS					
CRÉANCES					
Comptes de régularisation					
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT	1 513 071		189 728	1 323 343
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 752		4 500	252
Autres créances (3)	BZ	45 424			45 424
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD				
Disponibilités	CF	1 738 162			1 738 162
Charges constatées d'avance (3) *	CH	20 006			20 006
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	3 321 415		194 228	3 127 187
Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	8 151 902	1A	545 354	7 606 548
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :			Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA 1 830 021	1 830 021
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB 294 760	294 760
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD 183 003	183 003
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG 4 427 354	4 067 026
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 158 769	360 328
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		DL 6 893 907	6 735 138
		DM	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN	
	Avances conditionnées	DO	
		DP	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DQ 56 301	
	Provisions pour charges	DR 56 301	
		DS	
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT	
	Autres emprunts obligataires	DU 125	140
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ )	DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX 67 180	120 712
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY 546 804	669 904
	Dettes fiscales et sociales	DZ	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA 42 231	88 100
	Autres dettes	EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC 656 340	878 856
		ED	
	Ecarts de conversion passif*	EE 7 606 548	7 613 994
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	
		EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA		Exercice N				Exercice (N-1)									
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 116 629	FB	13 492	FC	5 130 121								
	Production vendue	biens *	FD	FE		FF									
		services*	FG	FH		FI									
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 116 629	FK	13 492	FL	5 130 121								
	Production stockée*					FM									
	Production immobilisée*					FN									
	Subventions d'exploitation					FO									
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP									
	Autres produits (1) (11)					FQ									
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 130 121								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 011 753								
	Variation de stock (marchandises)*					FT	18 513								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	113 236								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV									
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	872 226								
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	84 600								
	Salaires et traitements*					FY	1 301 001								
	Charges sociales (10)					FZ	486 260								
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	42 047								
			- dotations aux provisions			GB									
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 622								
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	56 301								
	Autres charges (12)					GE									
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 990 559								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	139 562								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH									
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI									
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ									
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK									
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	93 058								
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM									
	Différences positives de change					GN									
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO									
	Total des produits financiers (V)					GP	93 058								
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ									
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	318								
	Différences négatives de change					GS									
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT									
	Total des charges financières (VI)					GU	318								
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	92 740								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	232 302								
Néant <input type="checkbox"/> *															

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

4

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA										Néant	*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3 779 581	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG				KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ				KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM				KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP				KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS				KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	336 156			KW		KX	7 516
		Matériel de transport *			KY	36 694			KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 779			LC		LD	8 942
		Emballages récupérables et divers *			LE				LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours			LH				LI		LJ	
FINANCIERES	Avances et acomptes				LK				LL		LM	
	TOTAL III				LN	382 629			LO		LP	16 458
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M		8T	
	Autres participations				8U				8V		8W	562 523
	Autres titres immobilisés				1P				1R		1S	
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	89 152			1U		1V	318
	TOTAL IV				LQ	89 152			LR		LS	562 841
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 251 362			ØH		ØJ	579 299
	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	3 779 581	1X	
CORPORELLES	Terrains		TOTAL III		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		TOTAL IV		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	343 672	MO		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	36 694	MR		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	18 721	MU		MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		TOTAL V		MY		MZ		NA		NB	
FINANCIERES	Avances et acomptes		TOTAL VI		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		TOTAL VII		IY		NG		NH	399 087	NI	
	Participations évaluées par mise en équivalence		TOTAL VIII		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		TOTAL IX		IØ		ØX		ØY	562 523	ØZ	
	Autres titres immobilisés		TOTAL X		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		TOTAL XI		I2		174	2E	2F	89 296	2G		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII + IX + X + XI)		TOTAL XII		I3		174	NJ	NK	651 819	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII + IX + X + XI)		TOTAL XIII		I4		174	ØK	ØL	4 830 487	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LA CHAUSSERIA SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		<b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		<b>TOTAL II</b>	PE	PF	PG	PH		
Terrains			PI	PJ	PK	PL		
Constructions		Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
		Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	257 165	QE	23 133	QF	280 298
		Matériel de transport	QH	11 878	QI	9 173	QJ	21 051
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	40	QM	3 075	QN	3 115
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
<b>TOTAL III</b>		QU	269 083	QV	35 381	QW	QX	304 464
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	309 079	ØP	42 047	ØQ	ØR	351 126
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
<b>TOTAL I</b>								
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
<b>TOTAL II</b>								
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre								
Sur sol d'autrui								
Inst. gales, agenc. et am. des const.								
Inst. techniques mat. et outillage								
Autres immobilisations corporelles								
Inst. gales, agenc. am. divers								
Matériel de transport								
Mat. bureau et inform. mobilier								
Emballages récup. et divers								
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM					NO
<b>TOTAL IV</b>								
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA							Néant <input type="checkbox"/> *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB		IC		ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF		IG		IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	15 500	5C	15 000	5D	15 500
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	15 500	TV	15 000	TW	15 500
	sur immobilisations	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
		6N	188 106	6P	189 728	6R	188 106
	Sur stocks et en cours	6T	1 500	6U	3 000	6V	
	Sur comptes clients	6X		6Y		6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	7B	189 606	TY	192 728	TZ	188 106
	<b>TOTAL III</b>	7C	205 106	UB	207 728	UC	203 606
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UE		UF			
Dont dotations et reprises		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA			Néant			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	DE L'ACTIF CIRCULANT	Montant brut		A 1 an au plus		
		1	2	3		
		Créances rattachées à des participations	460 523	460 523		
		Prêts (1) (2)				
		Autres immobilisations financières	89 296	89 296		
		Clients douteux ou litigieux				
		Autres créances clients				
		Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée*)	UO	)		
		Personnel et comptes rattachés	3 000	3 000		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		Impôts sur les bénéfices				
		État et autres collectivités publiques				
		Taxe sur la valeur ajoutée				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				
		Divers	42 424	42 424		
		Groupe et associés (2)				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				
		Charges constatées d'avance	20 006	20 006		
		TOTaux		549 819		
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
			Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
CADRE B			Montant brut	A 1 an au plus		
			1	2		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y			
Autres emprunts obligataires (1)			7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	125		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	125		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	67 180		
Personnel et comptes rattachés			8C	229 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	166 194		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 744		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	83 572		
	Obligations cautionnées		VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	59 176		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J			
Groupe et associés (2)			VI	2 231		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	40 000		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2			
Produits constatés d'avance			8L			
TOTaux			VY	656 340		
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VZ	656 340		
	(2)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		
			VK	VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le :								
			13	1	1	2	2	0	1	3	
			WA		158 769						
			WB								
			WC								
			XE								
			XW		164 361						
			XY								
			I7		76 397						
			K7								
			I8								
			ZN								
			WN								
			WO								
			XR								
			WQ								
			WR		399 527						
			WS								
			WT								
			WU		102 638						
			WV								
			WH								
			WP								
			WW								
			XB								
			16								
			WZ								
			XA								
			ZY								
			XD								
			XF								
			XS								
			XG		42 424						
			XH		145 062						
			XJ								
			XL								
			XO								
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		moins part déductible *		à réintégrer :					
	de son conjoint										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	163 549	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX						
	Amendes et pénalités	WJ	812	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7						
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8					
TOTAL I											
II. DÉDUCTIONS											
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales* ( Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation )											
Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
Majoration d'amortissement*											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprise neuve (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sixies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sixies A)	L5		
		Pôle de compétitivité (art. 44 undécies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficit filiales et succursales étrangères article 209C	OT		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1					
TOTAL II											
III. RÉSULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	254 465						
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	254 465						XO

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LA CHAUSSERIA SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV 93 090	ZW 89 008
Provisions pour risques et charges *			
Indemnités fin de carrière		8X 56 301	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Organic		9K 8 208	9L 8 086
Construction		9M 5 950	9N 5 544
		9P	9R
		9S	9T
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 163 549	YO 102 638
à reporter au tableau 2058-A :			
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237<sup>septies</sup> du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

## CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt différent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1	42 424

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC				AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	360 328				- Autres réserves	ZD	360 328					
	Prélèvements sur les réserves	ØE					Dividendes	ZE						
	TOTAL I	ØF	360 328				Autres répartitions	ZF						
							Report à nouveau	ZG						
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)														
					TOTAL II	ZH	360 328							
DISTRIBUATIONS (Article 235 ter ZCA)														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice														
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7				YQ								
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT								
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8						XQ	548 980	507 530				
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		10 000	87 750				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV					
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES								ST	313 246	311 550		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	872 226	916 830	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW		30 853			29 296			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS						9Z			53 747	102 150		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	84 600	131 446	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 002 861	1 067 251							
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	155 894	185 913						
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*						ØB	1 322 345	1 232 067					
DIVERS	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS									
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :      handicapés : )	YP	46			46								
	— Effectif affecté à l'activité artisanale	RL												
RÉGIME DE GROUPE *	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK				%			%					
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) sinon 0			ZR					
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15% JK				Plus-values à 0% JL				
Groupement : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 19% JM				Imputations JC					
					Plus-values à 15% JN				Plus-values à 0% JO					
					Plus-values à 19% JP				Imputations JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant  \*

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

#### Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑫				(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant   $\times$  \*

## **A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
sur 10 ans					
sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		<b>TOTAL 2</b>			

## **B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

## Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

## SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**  
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

DGFIP N° 2059-D 2014

Désignation de l'entreprise : <u>LA CHAUSSERIA SA</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	7					
			<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*</b> (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5 <sup>e</sup> du CGI)			
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01.01.2013 et clos le : 31.12.2013		Durée en nombre de mois 1 2
<b>I - Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises	OA	5 130 121
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 1 OM	5 130 121
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	2 011 751
Variation de stocks (marchandises)	OO	18 513
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	113 236
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	872 226
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	TOTAL 2 OJ	3 015 726
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137 2 114 395
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	2 114 395
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société )

 (1)  

Néant  \*EXERCICE CLOS LE N° SIRET DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL VILLE Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes  Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes  

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input type="text" value="M"/>	Nom patronymique <input type="text" value="GUILLOSSON"/>	Prénom(s) <input type="text" value="JEAN YVES"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text" value="7,5"/>	Nb de parts ou actions <input type="text" value="36973"/>
Naissance : Date <input type="text" value="16031941"/>	N° Département <input type="text" value="99"/>	Commune <input type="text" value="TUNIS"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text" value="109"/>	Voie <input type="text" value="BOULEVARD MEILLAND"/>		
Code Postal <input type="text" value="06160"/>	Commune <input type="text" value="ANTIBES"/>	Pays <input type="text" value="FR"/>	
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>		
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	

**SOCIETE LA CHAUSSERIA**  
**S.A. au Capital de 1 830 021 Euros**  
**Siège Social : 68 Rue de Passy – 75016 PARIS**  
**SIRET : 660 800 798 01257**  
**R.C.S. PARIS B 660 800 798**

## **ANNEXE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

### **I – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **a) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1964 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- immobilisations incorporelles (droit entrée)	9 ans
- constructions	20 ans
- installations techniques	5 à 10 ans
- matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel et mobilier de bureau	5 ans

En application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06, notre entreprise n'a pas identifié de composants autres que ceux qui figurent déjà dans ses immobilisations. De même, aucune valeur résiduelle identifiable et/ou chiffrable ne peut être attribuée aux immobilisations dans l'état actuel de nos connaissances, notre société n'ayant pas une stratégie de revente régulière de ses biens et matériels. Enfin, les durées d'utilité antérieurement retenues et objectivement conformes aux usages professionnellement reconnus n'ont pas été modifiées.

### *b) Immobilisations incorporelles*

Concernant la valeur des éléments incorporels figurant à l'actif du bilan, aucun indice permettant de considérer une perte notable de leur valeur n'a été détecté et, dès lors, aucune dépréciation n'a été faite dans les comptes arrêtés au 31 DECEMBRE 2013.

Etant précisé que nos fonds de commerce ont été acquis :

- 3 magasins avant 1980
- 6 magasins, entre 1981 et 1994
- 1 magasin BORDEAUX en 2006 pour la somme de 350 000 €
- 1 magasin TOULON en 2006 pour la somme de 60 000 € (droit d'entrée)
- 1 magasin LYON CENTRE en 2008 pour la somme de 460 000 €

En 2012, nous avons acquis :

- 1 magasin MARSEILLE
- 1 magasin BORDEAUX (Ste Catherine)
- 1 magasin AIX EN PROVENCE
- 1 magasin ANTIBES
- 1 magasin à PARIS, rue Soufflot (non encore ouvert à ce jour, car nous attendons la réponse des copropriétaires de l'immeuble qui doivent nous donner l'autorisation pour l'achat de la loge de la concierge, ce qui nous permettra d'avoir un grand magasin dans cette rue prestigieuse)

Les éléments incorporels figurant au poste fond commercial se décomposent de la façon suivante :

- prix d'acquisition du droit au bail de 3 magasins avant 1980	277 152
- prix Marque	282 000
- prix d'acquisition du droit au bail de 8 magasins	1 770 429
- prix d'acquisition du droit au bail des 5 magasins achetés en 2012	1 390 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 719 581</b>

### *c) Autres immobilisations incorporelles*

- droit d'entrée TOULON	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 779 581</b>

### STOCKS :

Les stocks de marchandises ont été évalués au dernier prix d'achat facturé par les fournisseurs.

Les frais accessoires d'achat n'ont pas été incorporés dans la valeur d'inventaire, étant comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature, leur montant n'étant pas significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et la valeur de réalisation probable a été effectuée lorsque le prix d'achat est supérieur au prix de vente H.T.

**CREANCES ET DETTES** : Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**DISPONIBILITE** : Les liquidités en banque et caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ACHATS** : Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

### **PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Produits exceptionnels sur opérations de gestion .....	5 070
--------------------------------------------------------	-------

### **CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Divers.....	2 206
-------------	-------

**METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION** : Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :**

**II – 1- Engagements financiers** : Néant

**II – 2 Composition du Capital**

Le Capital d'élève à 1 830 021 euros représenté par 480 166 actions de 3.81 euros.

**II – 3 Rémunérations allouées aux dirigeants en raison de leurs fonctions :**

Organes d'administration : Madame PHILIP Janie – Administrateur et PDG – 96 360 € (salaire brut 2013 + Prime 2012)

Melle PHILIP Virginie – Administrateur – 113 340 € (salaire brut 2013 + Prime 2012)

Un complément de rémunération de 50 000 € brut au total a été provisionné à la fin de l'exercice, pour ces deux administrateurs. Cette somme sera versée au cours de l'année 2014.  
*Ce complément de rémunération est inférieur aux années précédentes.*

**II – 4 Ventilation de l'effectif au 31.12.2013**

* Cadres (y compris Gérants Magasins) .....	7
* Employés .....	39
	46

**II – 5 Accroissement ou allègement de la Charge Fiscale future**

Effet du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant

## ELEMENTS ENTRAINANT UN ALLEGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

ALLEGEMENT FUTUR DE LA BASE DE L'IMPOT	
Congés payés + Charges	93 090
Contribution solidarité	8 208
1% Construction	5 950
Indemnité de fin de carrière	56 301

### **II – 6 Provision Indemnité de fin de carrière**

Celle-ci a été provisionnée, pour la première fois dans cet exercice, pour un montant de 56 301 €.

Les droits acquis par les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans au 31/12/2013 ont été calculés conformément à la Convention Collective du Commerce Succursaliste de la Chaussure.

### **II – 7 -1 Honoraires Commissaires aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 10 000 € Hors Taxes.

### **II – 8 DIF**

Le nombre d'heures relatif au DIF non utilisé par le personnel s'élève à 3 604 heures au 31/12/2013.

## **III – AUTRES INFORMATIONS :**

### **III – 1 Comptes de régularisation**

Salaires à payer .....	117 124
Congés payés .....	111 994
Charges sociales à payer .....	166 194
Impôt Société .....	8 744
Impôts et Taxes à payer .....	59 176
TVA Décembre .....	83 572
Fournisseurs Factures non parvenues .....	40 827

Le montant du Crédit d'Impôt CICE s'élève à 42 424 €.

### **III – 2 Information sur la Société de fabrication ESMERALDA au Portugal (notre participation : 51% du Capital)**

Au cours de l'exercice en cours, celle-ci a réalisé un Chiffre d'Affaires de 583 278 €, pour 6 mois d'exploitation, et un résultat net de 1 162 € après 28 379 d'amortissements.

## **IV – Informations sur l'exercice en cours 2014**

Nous prévoyons pour l'année 2014 un chiffre d'affaires en perte de 2 % soit environ 5 millions d'euros, avec un résultat à peine équilibré.

**SOCIETE LA CHAUSSERIA**

S.A. au Capital de 1 830 021 Euros

Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS

SIRET : 660 800 798 01 125

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**  
**(Art.133, 135 et 148 du DECRET sur les sociétés commerciales)**

(En Euros)

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>		<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>						
a) Capital Social		1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021
b) Nombre d'actions émises		480 166	480 166	480 166	480 166	480 166
c) Nombre d'obligations convertibles en actions						
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES</b>						
a) Chiffre d'Affaires Hors Taxes	4 502 247	4 635 838	4 746 393	5 054 045	5 130 121	
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	343 815	362 197	314 669	581 695	338 136	
c) Impôts sur les bénéfices	97 704	95 978	90 205	175 650	76 397	
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	195 542	195 680	194 125	360 328	158 769	
e) Montant des bénéfices distribués (1)						
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>						
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,51	0,55	0,47	0,85	0,55	
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,41	0,41	0,40	0,75	0,33	
c) Dividende versé à chaque action (2)						
<b>IV - PERSONNEL</b>						
a) Nombre de salariés	36	40	40	46	46	
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	351 427	394 643	442 937	487 671	486 260	
c) Montant de la masse salariale	925 061	1 029 193	1 195 345	1 232 067	1 322 345	

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directoire ou les Gérants.

(2) Si le montant des actions a varié au cours de la période de références, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du Capital.

**SOCIETE LA CHAUSSERIA**

S.A. au Capital de 1 830 021 euros

Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS

SIRET : 660 800 798 01257

R.C.S.Paris B 660 800 798

**LA CHAUSSERIA****Tableau de flux de trésorerie  
(en euros)**

	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
Résultat net	158 769	360 328
Elimination des charges et produits sans incidence		
<b>Sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>		
Amortissements et provisions	98 348	35 682
Variation des impôts différés		
Plus values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement	257 117	396 010
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	144 474	145 581
Flux net de trésorerie généré par l'activité	112 643	250 429
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
Acquisition d'immobilisation	-579 125	-1 503 908
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	74 240
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-579 125	-1 429 668
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :</b>		
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Emissions d'emprunts et avances conditionnés		
Remboursements d'emprunts et avances conditionnés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Variation de trésorerie	-466 482	-1 179 239
Trésorerie d'ouverture	2 204 519	3 383 758
Trésorerie de clôture	1 738 037	2 204 519

LA CHAUSSERIA  
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS  
 SIEGE : 68 RUE DE PASSY  
 75016 PARIS  
 RCS PARIS B 660 800 798

**Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres			Total Situation Nette
					Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres en auto-contôle	
CAPITAUX PROPRES N-2 (2011)	1 830 021	294 760	4 055 904	194 125				6 374 810
Affectation en réserves				194 125	-194 125			
Distributions de dividendes								
RESULTAT N-1 (2012)				360 328				360 328
CAPITAUX PROPRES N-1 (2012)	1 830 021	294 760	4 250 029	360 328				6 735 138
Affectation en réserves				158 769	-158 769			
Distributions de dividendes								
Variation de capital								
RESULTAT N (2013)				158 769				158 769
CAPITAUX PROPRES N (2013)	1 830 021	294 760	4 408 798	158 769				6 893 907

**Tableau synthétique des engagements hors bilan (2013)**  
 NEANT

**Tableau des mouvements immobilisations et amortissements (2013)**  
 (en euros)

	Mouvements 2013			Total Valeur nette au 31/12/2013
	Soldes au 01/01/2013	Augmentation	Résultats Diminution	
Immobilisations	4 251 362	579 125		4 830 487
Amortissements	309 079	42 047		351 126
A déduire				
<b>Valeur nette</b>	<b>3 942 283</b>	<b>537 078</b>	<b>0</b>	<b>4 479 361</b>

**LA CHAUSSERIA**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS**  
**R.C.S. PARIS B 660 800 798**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2014**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice social écoulé (01 JANVIER 2013 au 31 DECEMBRE 2013) et pour soumettre, à votre approbation, les comptes dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera, dans son rapport, toutes les informations, quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport, est annexé, conformément à l'article R-225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

### **SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 5 130 121 € contre 5 054 045 € pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % ; alors que nous avions prévu une augmentation de l'ordre de 7% de notre chiffre d'affaires, mais la conjoncture économique de l'année 2013, notamment au 4<sup>ème</sup> trimestre, a été très mauvaise.

Le résultat courant avant impôt d'exploitation 2013 est positif de 232 302 € contre un résultat de 114 684 € au 31/12/2012.

En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 158 769 € contre 360 328 € en 2012.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Malgré la crise, nous pensons maintenir des résultats à l'équilibre, grâce à nos chaussures fabriquées en Europe, avec une position « haut de gamme » pour un prix de moyenne gamme ; pour ce faire, nous avons investi au Portugal, dans une usine de fabrication de chaussures, afin de conforter nos approvisionnements, en prix et en qualité.

Cet investissement nous permettra aussi d'étudier la possibilité d'avoir une production française de chaussures, car nous disposons à MONTAZELS, d'un atelier et surtout nous possédons le « savoir-faire ».

Il ne faut pas oublier que la Société LA CHAUSSERIA a toujours eu des filiales de fabrication de chaussures, dont la dernière a fermé en 2000.

La Société ESMERALDA a réalisé un chiffre d'Affaires de 583 278 € pour 6 mois d'exploitation, et un résultat net de 1 162 € après 28 379 € d'amortissements.

Dès 2015, la Société ESMERALDA va commencer à rembourser son compte courant.

Par ailleurs, nous achetons les chaussures à un prix inférieur de 10 % au prix du Marché.

### **PREVISIONS ET PLAN POUR L'ANNEE 2014**

A ce jour, nous exploitons 16 boutiques ; nous prévoyons l'ouverture d'une nouvelle boutique à PARIS – Rue Soufflot (achat effectué en Décembre 2012), nous possérons donc :

- 5 magasins à PARIS
- 3 magasins à LYON
- 1 magasin à NANTES
- 1 magasin à MONTPELLIER
- 2 magasins à AIX EN PROVENCE (Rue Bédarrides – Rue Nazareth ouverture prévue le 20 Août 2012)
- 2 magasin à BORDEAUX (Place Gambetta – Rue Sainte Catherine)
- 1 magasin à TOULON
- 1 magasin à ANTIBES
- 1 magasin à MARSEILLE

Compte tenu d'une prévision économique morose pour l'année 2014, notre chiffre d'affaires prévisionnel pour l'année 2014 ressort à environ 5 000 000 € soit 2% de baisse par rapport à l'année 2013.

Par contre, le résultat d'exploitation prévisionnel 2014 ressort à peine à l'équilibre contre un résultat de 232 302 € en 2013.

### **REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L-233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L-233-7 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social à la clôture de l'exercice.

Personnes possédant plus de 5 % du capital :

Madame Janie PHILIP  
Monsieur Jean Yves GUILLOSSON

Personnes possédant plus de 10 % du capital :

Mademoiselle Virginie PHILIP

Personne possédant plus de la moitié du capital :

Société PUEYO

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 158 769 € au poste « autres réserves »

### **DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### **INFORMATIONS LIEES A LA REGLEMENTATION RSE :**

#### Engagements en matière sociale :

Nous respectons toutes les lois sociales, en matière salaire ; notre salaire moyen est plus élevé que la plupart des concurrents, une prime est allouée en sus, en fonction des résultats de la Société.

En matière de conditions de travail ; boutique très aérée, climatisée, planning aménagé suivant la situation familiale, accès à une formation sur demande du salarié....

### Engagements en matière environnementale :

Notre activité de vente de chaussures n'a pas d'impact sur l'environnement ; nous avons, depuis 5 ans, supprimé tous les sacs plastiques.

### **INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES ((article 39-4 du C.G.I)**

La Société n'a pas supporté, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2013, de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

### **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS**

- Notre Société n'a pas recours au crédit Fournisseur,
- Elle paie les loyers des magasins d'avance (les loyers sont appelés par trimestre et ils sont payés dès les premiers jours du trimestre)
- Les fournisseurs sont payés comptant dès la livraison avec un escompte.

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L-225-104-1 du Code du Commerce)**

#### I- Mandats des Administrateurs :

Aucun mandat n'est arrivé à expiration.

#### II-Liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés :

La liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés figure en annexe I du présent rapport.

#### III-Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 :

Les informations relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux, au cours de l'exercice 2013, figurent en annexe II du présent rapport.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX  
COMPTEs :**

Aucun mandat n'est arrivé à expiration.

**RESOLUTIONS – QUITUS**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées, et donner quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**  
**Janie PHILIP**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Philip".

**ANNEXE I DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2014**

**LISTE DES FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS  
D'AUTRES SOCIETES**

Mme Janie PHILIP      Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. PUEYO  
                            Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. CHAPEAUX DE FRANCE

                            Gérante de la Société MIK PRESSING  
                            Gérante de la Société AIXOISE DE PRESSING  
                            Gérante de la S.A.R.L. LA BAIE DOREE  
                            Gérante de la SCI DU LANGUEDOC  
                            Gérante de la SCI DU PERCHE

Melle Virginie PHILIP      Administrateur de la S.A. PUEYO  
                            Administrateur de la S.A. CHAPEAUX DE FRANCE

**ANNEXE II DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2014**

**REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE  
L'EXERCICE 2013**

Mme Janie PHILIP – Administrateur et Président Directeur Général : 96 360 € (salaire brut 2013 + Prime 2012)

Melle Hélène GUILLOSSON – Administrateur : néant

Melle Virginie PHILIP – Administrateur – 113 340 € (salaire brut 2013 + Prime 2012)

# SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES



## J. KALPAC & CIE

S.A.S. AU CAPITAL DE 100 000 €  
R.C. 73 B 82 – SIRET 073 800 823 00012



*Inscrite au tableau régional de l'ordre des Experts comptables de Marseille  
et à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes  
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence*

43, Boulevard de la Blancarde – 13004 MARSEILLE  
Tel. 04 91 49 28 65 – Télécopie : 04 91 85 41 88  
E-mail : [cabinet@kalpac.fr](mailto:cabinet@kalpac.fr)  
[www.kalpac.fr](http://www.kalpac.fr)

## LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €  
Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

## LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €  
Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice au 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Appréciation des règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et décrits dans l'annexe aux comptes annuels, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

- La note « *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe décrit les modalités de comptabilisation des éléments incorporels (fonds de commerce) et les raisons pour lesquelles aucune provision pour dépréciation n'a été effectuée.
- La note « *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe décrit les modalités de provision pour dépréciation des stocks.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la Direction et à comparer avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

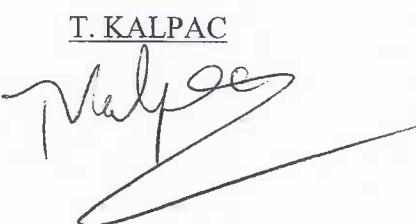
### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

MARSEILLE, le 28 avril 2014

T. KALPAC  


## LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €  
Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient à Madame la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de Madame la Présidente président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

MARSEILLE, le 28 avril 2014

T. KALPAC

A handwritten signature in black ink, appearing to read "T. Kalpac". The signature is fluid and cursive, with a distinct "T" at the beginning and a "K" followed by "alpac" towards the end.

## LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €  
Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

---

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article, 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il s'agit des loyers versés à la SCI LANGUEDOC (Gérante Madame PHILIP) :

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| ➤ au titre du magasin de Montpellier | 28.555,04 € |
| ➤ au titre du magasin de Toulon      | 32.781,15 € |

MARSEILLE, le 28 avril 2014

T. KALPAC

